

# FORMATION

## Autorisation de Conduite Gerbeur R485

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article I6353-1.



En fonction des thématiques : Formation INTRA et/ou INTER entreprise  
(dans votre établissement ou dans nos locaux)



Répondre aux obligations légales du code du travail et du code pénal

### RÉFÉRENCE :

MOD\_2019036

Date dernière édition : 14/08/2024

DUREE : 14 heures

### EFFECTIF :

De 1 à 6

### PUBLIC

Toutes personnes ayant à conduire des gerbeurs accompagnants

### PRE-REQUIS

Aptitude médicale validée par le médecin du travail

Savoir lire et écrire

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Validation par le centre de formation de l'analyse du besoin envoyée en amont de la formation.

### FORMATEUR

Formateur spécialisé en conduite de gerbeur accompagnant.

### ATTRIBUTION FINALE

- Attestation de formation
- Autorisation de conduite pré rédigée remis à l'employeur

### DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

### OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation a pour finalité de permettre au personnel utilisant les gerbeurs à conducteur accompagnant de maîtriser les aspects sécurité de l'activité.

Cette formation concourt à la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

### COMPETENCES DEVELOPPÉES :

- Être capable d'identifier le cadre réglementaire de son activité.
- Être capable de comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements pour l'utiliser en sécurité.
- Être capable d'assurer les opérations de maintenance adaptée.
- Être capable de décrire les mesures de sécurité associée à chacune des activités.
- Être capable de réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites.

### MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire : Article R. 4323-55 du code du travail.

### APPROCHE PÉDAGOGIQUE :

- Exposés interactifs
- Travaux en groupe
- Echange sur retour d'expérience
- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Tableau blanc

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

La formation est basée sur la connaissance des textes réglementaires liés aux engins de manutention.  
*« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate » Article R. 4323-55 du Code du Travail R 485 de la CNAMTS*

# FORMATION

## Autorisation de Conduite Gerbeur R485

Programme de formation établit conformément aux dispositions en vigueur article I6353-1.

### PROGRAMME :

#### PARTIE THÉORIQUE :

- Les instances et les organismes de prévention
- Législation et qualification du personnel utilisateur
- Contrôle et Vérification de l'engin
- Les différentes catégories de gerbeurs
- Les accidents en gerbeurs
- La signalisation et les pictogrammes
- Les règles de sécurité à respecter
- La plaque de charge

#### PARTIE PRATIQUE :

- Mise en place des EPI
- Adéquation de l'environnement
- Prise de poste de l'engin
- Mancœuvres avec les engins
- Fin de poste

### EVALUATION :

L'évaluation de la formation est réalisée à partir :

**Partie Théorique :** Selon le référentiel de connaissances et les fiches d'évaluations de la R485

**Partie Pratique :** Évaluation sommative selon les préconisations de la R485

Taux de réussite de cette formation :      %

Taux de satisfaction de cette formation :    0%